

## **Extrait des débats au Conseil de ville de Bienne**

**Séance du jeudi 20 janvier 2022, 18h00**  
**Maison du Peuple Bienne, Grande salle**

### **52 membres sont présents:**

Bohnenblust Peter, Boly Kady, Bord Pascal, Briechle Dennis, Cadetg Leonhard, Clauss Susanne, Daum Lea-Janka, De Maddalena Daniela, Epper Bettina, Francescutto Luca, Gurtner-Oesch Sandra, Hamdaoui Mohamed, Heiniger Peter, Kilezi Ruth, Koller Levin, Lehmann Caroline, Leuenberger Bernhard, Loderer Benedikt, Moeschler Marie, Molina Franziska, Morandi Marcel, Paronitti Maurice, Pittet Natasha, Rindlisbacher Hugo, Rodriguez Ugolini Julian, Roth Myriam, Rüber Stefan, Scherrer Jürg, Scheuss Urs, Schiess Christophe, Schlup Nina, Schneider Sandra, Schneider Veronika, Schor Alfred, Sprenger Titus, Steinmann Alfred, Stolz Joseline, Strobel Salome, Suter Daniel, Sutter Andreas, Tanner Anna, Tennenbaum Ruth, Torriani Latscha Isabelle, Trafelet Salome, van der Meer Marion, Vlaiculescu-Graf Christiane, Vouillamoz Naomi, Wächter Olivier, Wendling Cécile, Widmer Patrick, Wiederkehr Martin, Zumstein Joël

### **Absences excusées:**

Augsburger-Brom Dana, Cuixeres Manon, Halter Marisa, Liechti Kathleen, Schaffter Gaël, Stettler Urs, Stocker Julien, Tonon Ariane

### **Représentation du Conseil municipal:**

Fehr Erich, maire

Conseillères municipales / Conseiller municipal: Feurer Beat, Frank Lena, Gonzalez Bassi Glenda, Steidle Silvia

### **Présidence:**

Strobel Salome, présidente du Conseil de ville

## **1. Rue Marcelin-Chipot / Réaménagement / Crédit d'engagement**

Vu le rapport du Conseil municipal du 17 novembre 2021, et s'appuyant sur l'art. 39, al. 1, let. a, du Règlement de la Ville de Bienne du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

1. Un crédit d'engagement net de 902 000 francs est approuvé pour l'aménagement de la rue Marcelin-Chipot dans le périmètre du Swiss Innovation Park Biel/Bienne (SIPBB).
2. Un montant forfaitaire de 460 000 francs est fixé à titre de contribution des propriétaires fonciers du SIPBB pour l'aménagement de la rue Marcelin-Chipot. Il s'accompagne d'une obligation pour le SIPBB de maintenir en état et à ses frais les tronçons de raccordement nécessaires restants conformément aux instructions de la Ville, en vertu du contrat d'infrastructure du 14 septembre 2016 et du procès-verbal des négociations ultérieures du 16 août 2021.
3. Tout dépassement de crédit consécutif au renchérissement ou à une hausse de la taxe sur la valeur ajoutée est d'ores et déjà approuvé.
4. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté. Il est habilité à procéder à des modifications de projet s'avérant nécessaires ou indispensables, dans la mesure où elles ne changent pas le caractère global du projet. Il est en outre habilité à déléguer cette compétence à la direction responsable.

## **2. Rue Hermann-Lienhard / Assainissement du trottoir côté sud / Crédit d'engagement**

Vu le rapport du Conseil municipal du 17 novembre 2021, et s'appuyant sur l'art. 39, al. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

1. Un crédit d'engagement de 1 860 000 francs est accordé pour assainir le trottoir côté sud de la rue Hermann-Lienhard.
2. Tout dépassement de crédit consécutif au renchérissement ou à une hausse de la taxe sur la valeur ajoutée est d'ores et déjà approuvé.
3. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté. Il est habilité à procéder à des modifications de projet s'avérant nécessaires ou indispensables, dans la mesure où elles ne changent pas le caractère global du projet. Il est en outre habilité à déléguer cette compétence à la direction responsable.

*Secrétariat parlementaire*